

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001128

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chaleze : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudfontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaurpré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayate AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), J. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Avenant au marché de collecte des déchets avec VEOLIA

Avenant au marché de collecte des déchets avec VEOLIA

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014	Montant prévu BP 2010 : 1 363 500,00 €
Budget annexe Déchets « Collecte des OM »	Montant de l'opération : 11 677,40 €

Résumé :

En matière de collecte des ordures ménagères en porte à porte, des besoins supplémentaires peuvent apparaître exceptionnellement nécessitant la mise à disposition d'une benne de collecte et de son équipage. Cette prestation ne faisant pas partie du marché initial, il convient de passer un avenant.

Par ailleurs, 54 communes du Grand Besançon voient leur calendrier de collecte modifié à partir du 1^{er} juillet 2010. Entre la dernière collecte de juin et la 1^{er} collecte des ordures ménagères de juillet, il est donc nécessaire pour certaines communes de programmer une tournée complémentaire intermédiaire. Cette prestation doit être incluse dans l'avenant.

I. Contexte rappelant l'attribution du marché

A l'issue de la consultation, le 8 octobre 2009, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise ONYX-VEOLIA. Son offre pour le lot 2 « collecte des déchets ménagers et assimilés » s'élève à 5 132 352 € HT sur la durée du marché (soit 4 ans, périodes de reconduction comprises). Ce marché a été notifié le 28 octobre 2009 pour un début des prestations le 1^{er} juillet 2010.

II. Exécution du marché

Le titulaire du marché doit pouvoir répondre dans des délais très brefs à tout besoin supplémentaire en matière de collecte des ordures ménagères, exprimé par le représentant de la Direction Gestion des Déchets du Grand Besançon en mettant à disposition, sur ordre de service, une benne de collecte et son équipage.

Par ailleurs, 54 communes du Grand Besançon voient leur calendrier de collecte modifié à partir du 1^{er} juillet 2010. Entre la dernière collecte de juin et la 1^{er} collecte des ordures ménagères de juillet, il est donc nécessaire pour certaines communes de programmer une tournée complémentaire intermédiaire.

Si ces besoins ponctuels ont bien été évoqués dans le CCTP, article 8.5, le prix des prestations n'a pas été porté au bordereau de prix et n'a donc pas été chiffré.

Comme évoqué ci-dessus, ces prestations n'étant pas intégrées dans le marché initial, il est nécessaire, pour les réaliser, de passer un avenant.

III. Eléments financiers

Le montant de la prestation de collectes exceptionnelles s'élève à 121,50 €/h, pour une BOM et un ripeur. Le nombre d'heure de collectes exceptionnelles est difficilement chiffrable actuellement.

Le montant de la prestation de tournées intermédiaires en juillet 2010 s'élève à 175,60 € HT/h, sur la base de 7 tournées de 9h30 chacune, soit 11 677,40 € HT.

Le montant de cet avenant est inférieur à 5 % au montant initial du marché et ne nécessite pas l'avis de la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition d'avenant n°1 au marché « Collecte des déchets ménagers et assimilés »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

~~Le Président~~

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 133

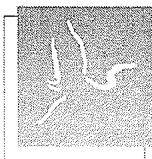
Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCFJ



Reçu le 05 JUIL. 2010



I. Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon – La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

ONYX-VEOLIA
ZI de la Hardt
BP 40065
57233 BITCHE CEDEX

Marché n° 09/03 notifié le 28/10/09

Objet du marché : Lot 2 : Collectes des déchets ménagers incinérables et recyclables

Durée du marché : 4 ans

Montant du marché : 1 353 288 € HT annuel

II. Objet de l'avenant

Article 1

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

Article 2 - Prestations complémentaires

Le titulaire du marché doit pouvoir répondre dans des délais très brefs à tout besoin supplémentaire en matière de collecte exprimé par le représentant de la Direction Gestion des déchets du Grand Besançon en mettant à disposition, sur ordre de service, une benne de collecte et son équipage pour ramasser soit une qualité particulière de matériaux ou ordures, soit les déchets produits par des usagers spécifiques, soit dédoubler un secteur de collecte présentant une difficulté quelconque.

Par ailleurs, 54 communes du Grand Besançon voient leur calendrier de collecte modifié à partir du 1^{er} juillet 2010. Entre la dernière collecte de juin et la 1^{er} collecte des ordures ménagères de juillet, il est donc nécessaire pour certaines communes de programmer une tournée complémentaire intermédiaire.

Si ces besoins ponctuels ont bien été évoqués dans le CCTP, article 8.5, le prix des prestations n'a pas été porté au bordereau de prix et n'a donc pas été chiffré.

Article 4 - Incidences financières

Le montant de la prestation de collectes exceptionnelles s'élève à 121,50 €/heure, pour une BOM et un ripeur.

Le montant de la prestation de tournées intermédiaires en juillet 2010 s'élève à 175,60€ HT/heure, sur la base de 7 tournées de 9h30 chacune, soit 1 167,40 € HT.

III. Signature des parties

Fait en un seul original à Besançon, le

Le titulaire,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET